

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. XI.

No. 7.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins.

Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 12 FEVRIER 1880

AVIS IMPORTANTS

L'Opinion Publique est imprimée et publiée tous les jeudis par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND (limitée,) à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de trois mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

ONTARIO ET QUÉBEC

La législature d'Ontario est à discuter en ce moment l'exposé financier fait il y a quelques jours par le trésorier Wood. Il y a, pour nous, matière à une étude utile dans ce budget peu mouvementé, qui contraste avec nos derniers états financiers si compliqués et si troublés.

En comparant la position des deux provinces, on voit que leurs revenus et dépenses ordinaires sont à peu près les mêmes. Toute la différence entre elles provient de ce que Québec s'est vue forcée de s'endetter pour entreprendre des travaux extraordinaires, tandis que sa voisine est restée exempte de toute surcharge. L'équilibre si bien conservé dans l'administration des affaires d'Ontario a été rompu chez nous par la dette que nous avons dû contracter pour construire nos voies ferrées.

La principale source de revenu, pour l'une et pour l'autre province, consiste dans le subside fédéral de 90 centins par tête. Ce subside, basé sur les chiffres du recensement de 1871, est naturellement plus élevé pour Ontario.

Après le subside fédéral viennent les terres publiques, qui fournissent en moyenne le même revenu dans les deux provinces, soit de \$400,000 à \$500,000.

Les licences, dont nous tirons, bon ou mal, environ \$150,000, ne donnent pas cent mille piastres au trésor d'Ontario.

En revanche, nos voisins possèdent une ressource d'un genre tout spécial, l'intérêt de leurs surplus, qui a pour contrepartie chez nous, l'intérêt sur la dette. Le gouvernement d'Ontario perçoit une rente annuelle de plus de \$200,000, provenant de ses épargnes capitalisées, et nous payons à nos créanciers un intérêt d'un demi-million.

Le département de l'instruction publique, à Toronto, produit un revenu de

\$50,000. D'un autre côté, cependant, le revenu de la justice (timbres, etc.) n'est pas de \$100,000, tandis qu'il est de plus de \$300,000 ici.

En somme, le revenu ordinaire, dans la province d'Ontario, n'est pas aussi élevé que le nôtre, mais les charges y sont, aussi, moindres que les nôtres, prises collectivement, bien qu'elles soient plus fortes sur quelques items.

Ainsi, la législation coûte \$40,000 de plus à Québec qu'à Toronto. Les dépenses du service civil, par contre, sont presque exactement les mêmes dans les deux cas. L'instruction publique coûte environ cent mille piastres de plus dans le Haut-Canada. Les frais d'entretien des aîlés d'aliénés sont aussi plus considérables; s'élevant à plus de \$300,000. D'un autre côté, l'administration de la justice absorbe dans la province de Québec \$150,000 de plus que dans la province d'Ontario.

Cette dernière différence provient du système même, qui, dans le Haut-Canada, laisse retomber sur les municipalités une large part du fardeau de ce service. C'est à cette matière que l'hon. M. Loranger faisait allusion dans son discours au banquet du Windsor.

Le cabinet de Québec pourrait appliquer ici le mode de répartition en vigueur dans Ontario pour l'entretien de la machine judiciaire. En ces temps difficiles, c'est le devoir de tous d'assister autant que possible le gouvernement dans ses efforts pour tirer la province de l'ornière. Les corporations municipales devront accepter leur part de fardeau, s'il devient nécessaire de les mettre à contribution. Elles sont présentement dans une position de beaucoup plus avantageuse que le gouvernement. D'un côté, elles laissent à celui-ci tout le poids de l'administration de la justice, et de l'autre elles s'attribuent la plus forte partie du revenu des licences. Il suffirait qu'elles consentent à un partage plus équitable des charges et des profits dans ces deux branches, pour que les embarras cessent et que le budget provincial soit remis en équilibre.

A. GÉLINAS.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

Jusqu'à ce que la commission qui doit étudier les réformes à faire dans l'administration de la justice ait commencé et fini ses travaux, pourquoi le barreau ne fait-il pas adopter quelques mesures provisoires dont la nécessité est si évidente? De la cour supérieure et de la cour de révision de Montréal il n'y a rien à dire depuis surtout que nous avons les services de l'hon. juge Sicotte, de Saint-Hyacinthe, et de quelques autres juges laborieux. Il est certain que les juges de ces deux cours font en général plus qu'on ne pourrait exiger d'eux pour donner satisfaction au barreau et aux avocats.

Le nombre de causes qu'ils entendent et décident démontre qu'ils font cinq ou six fois plus d'ouvrage qu'aucun autre juge des autres districts et au moins trois fois autant que les juges de la cour d'appel. Le fait est qu'on se demande comment ils peuvent trouver le temps nécessaire pour délibérer.

Sans doute, ils ne sont pas parfaits, on trouve les uns trop prompts, les autres

trop lents, celui-ci s'attache trop à la lettre et celui-là à l'esprit de la loi. Mais en somme il faut bien admettre que s'ils étaient payés en proportion de l'ouvrage qu'ils font, ils devraient avoir des salaires beaucoup plus élevés que les autres juges de la province de Québec.

C'est à la cour d'appel que le mal se fait le plus sentir en ce moment, que le remède est plus nécessaire. Cette cour menace de redevenir encombrée comme autrefois. Les causes les plus insignifiantes y languissent des mois. A Québec, où elle a trois fois moins de causes à juger qu'à Montréal, elle siège aussi longtemps que dans cette dernière ville. Est-il rien de plus absurde? Aussi, depuis un an, elle n'a entendu à chaque terme que le quart ou le tiers des causes inscrites.

Pourquoi le Conseil du Barreau ne demanderait-il pas aux honorables juges de cette cour d'examiner un certain nombre de dossiers ou de factums d'avance afin de pouvoir, à l'audition, disposer de plusieurs de ces causes ou du moins d'abréger de moitié les plaidoiries. Sans doute, le seul moyen de rendre ce tribunal efficace serait d'y ajouter un sixième juge, d'en laisser le quorum à cinq membres et d'y rendre les termes plus fréquents, mais si on ne peut obtenir le plus qu'on demande le moins. Les motifs de ceux qui demandent une commission sont sans doute excellents, mais cela va coûter beaucoup d'argent. Le gouvernement, les juges et le barreau réunis ne pourraient-ils pas au moins trouver le moyen de pourvoir aux besoins les plus pressants?

UN AVOCAT.

FIN D'UNE GUERRE

Sir Garnet Wolseley est parvenu à capturer le chef Secochoni, qui tenait encore la campagne dans l'Afrique du Sud, depuis la prise de Cetawayo, et qui s'était cantonné dans la colonie du Transvaal. C'est le dernier acte de la guerre des Zoulous. Il paraît que cette phase suprême de la lutte a été marquée par des atrocités de la part des Anglais. Les journaux publient des détails affreux sur les derniers combats. La résistance des nègres a été héroïque. Il a fallu faire sauter, au moyen de la dynamite, les cavernes qui leur servaient de retranchements. Des centaines d'infortunés, hommes, femmes, enfants, périrent sous les décombres. Ce fut une boucherie horrible.

Il est bien malheureux que l'Angleterre soit dans la nécessité de faire de tels exemples pour maintenir son prestige et garder intact son empire colonial. La guerre du Zululand, comme celle de l'Abyssinie, comme celle de l'Afghanistan, n'avait d'autres motifs que ceux d'une politique fatale, aussi impérieuse dans ses exigences qu'implicable dans ses moyens. Au point de vue strictement anglais, cette politique est nationale, elle est patriotique, mais c'est un patriotisme bien égoïste et bien peu humain.

On ne peut s'empêcher de faire aussi cette remarque, que la Grande-Bretagne est beaucoup plus belliqueuse avec les peuplades africaines et asiatiques, peu expertes dans la guerre moderne, qu'avec les nations civilisées. Il ne lui coûte guère d'entreprendre ces luttes inégales, où elle est sûre d'avance de vaincre et où elle

trionphe sans gloire; mais elle y regarde à deux fois lorsqu'il s'agit de provoquer ou de rencontrer des ennemis sérieux, et le plus souvent elle préfère dans ces cas le mode des arbitrages, tout faux et ruineux qu'il soit parfois, aux règlements par le sort des armes. L'Angleterre n'a pas fait une seule guerre européenne, ni même américaine, depuis la guerre de Crimée. Elle n'a exercé ses soldats, pendant ces vingt-cinq ans, que sur les champs de bataille de l'Afrique ou de l'Asie. Dans le même temps, elle a eu trois ou quatre arbitrages, qui ont tourné à son désavantage—mais dont à la vérité, il nous sierait mal de nous plaindre, puisque dans deux de ces circonstances, l'affaire de l'Alabama et celle de l'île San Juan, l'arbitrage a peut-être épargné à la métropole deux conflits dans lequel les adversaires se seraient fatalement battus sur le dos des Canadiens.

Les guerres extra-européennes ont cette particularité qu'elles ne sont pas nécessairement soumises au droit des gens, les peuples qui ne font pas partie du concert européen étant considérés comme hors la loi sous ce rapport. Il en résulte des excès, sous forme de représailles ou sous prétexte d'exemples à donner, qui ne pourraient se produire dans les guerres de blancs à blancs parce qu'ils provoqueraient sûrement des manifestations de la part des voisins. Les accusations portées contre l'Angleterre au sujet de ses rapports avec ses sauvages ennemis sont sans doute exagérées, mais elles ont aussi du vrai, et sont propres, par conséquent, à nuire à la nation dans l'esprit du monde civilisé.

A. G.

CHRONIQUE AMÉRICAINE

NEW-YORK, 5 février 1880.

Pendant que le général Grant recommence ses interminables voyages, et que l'île de Cuba se remet de son tremblement de terre, New-York, qui prend de plus en plus au sérieux son titre de capitale de l'Amérique civilisée, cherche à s'étourdir dans un tourbillon de plaisirs mondains.

A l'heure où j'écris ces lignes, le monde élégant a je ne sais combien de bals masqués et de fêtes de charité qui lui offrent des divertissements.

Les cuisiniers français, qui ont toujours tenu à honneur de porter haut l'art de bien manger, et de rire encore mieux; ont voulu, cette année, épater les New-Yorkais par un de ces soupers mirabolants, où l'on voit défiler plus de plats de viande sur la table qu'il n'y a d'étoiles... sur le drapeau américain.

New-York, qui possède vingt mille Français, devait se ressentir de ce mélange... hilarant.

La gaité gauloise, mêlée au vin de champagne, lui a fait perdre la tête.

La lourdeur hollandaise, qui la caractérisait autrefois, a disparu, et l'on ne voit plus en elle aujourd'hui que la Folie agitant ses grelots.

* *

Si les vieux puritains qui ont fondé la Nouvelle-Angleterre sortaient de leurs tombeaux, je me demande s'ils verraient d'un bon œil les amusements de leurs neveux. Peut-être, après tout, que ces bonnes têtes blanches ne seraient pas aussi sévères